

CPPNI DU 8 DÉCEMBRE : DU SANG, DE LA SUEUR ET DES LARMES

Au vu de l'inflation galopante, cette dernière séance dite de « négociation » revêtait un caractère **d'urgence sur les salaires.**

Les 3,5 % ne font pas le poids face au 12 % voire 14 % d'augmentation des prix dans l'alimentation depuis le début de l'année, les 19,7 % dans l'énergie. Sans parler des 15 % de perte de pouvoir d'achat depuis la dernière augmentation de 2017 !

Il y avait donc une attente très forte en matière salariale chez les employés de la MSA.

Qu'elle n'a pas été notre sidération quand, en introduction, la FNEMSA nous demande nos propositions pour 2023 sans aucune proposition, pour 2022 ou 2023.

Nous lui répondons : **une augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation** comme nous le revendiquons sans cesse dans toutes nos communications, avec un rappel sur 2022 !

La FNEMSA nous explique qu'ils ont pensé à deux choses :

- **Révision de la classification** : celle-ci serait devenue « obsolète ». Il y a des nouveaux métiers. La FNEMSA se laisse une marge d'environ 3 ans pour finaliser avec dixit leurs propos : « du sang, de la sueur et des larmes s'il le faut !! ».

Pour la CGT, la classification n'a pas vocation à résoudre le problème du pouvoir d'achat et du montant de la valeur du point. Et encore moins dans 3 ans !

- **-Audit sur les avantages annexes** : faire un recensement de tous les accords locaux afin de, soi-disant, faire un « socle minimum », qui permettrait, soi-disant, « une meilleure attractivité et fidélisation » des salariés.

Pour la CGT, cette démarche peut avoir un intérêt mais ne doit en aucun cas aboutir à une réduction des droits.

Rien sur une enveloppe pour la revalorisation du point !! De qui se moque-t-on ?

Après une suspension de séance à notre demande, la CGT quitte seule cette dernière instance de l'année 2022, dites de « négociation » où l'on ne peut rien, mais absolument rien négocier !!

Avant de quitter la salle du Conseil, la CGT demande à la FNEMSA que soit organisée une CPPNI exceptionnelle **sur les salaires** en tout début d'année soutenu par les autres organisations syndicales. **Elle aura lieu le 2 février 2023.**

Nous sortons avec un sentiment de colère face à l'injustice qui est faite aux employés et cadres de la MSA.

La bataille des salaires continue !!

**Pour faire de 2023 l'année de la mobilisation
pour NOS SALAIRES, NOS RETRAITES,**



LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

Syndiquez-vous !

